

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 3 mai 2019

Date de publication : 9 mai 2019	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 25 avril 2019	Nombre de délégués présents ou représentés : 13 Votes : Pour : 13 - Contre : - Abstentions :

Le 3 mai 2019, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy-PERRIER, Président.

Étaient présents :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : M. François BON

Au titre des communes : M. Bernard BORDET, M. Jean-Pierre SERVANT, M. Marc THEBAULT, Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI : M. Yann HELARY, M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture : M. Xavier GARREAU

Étaient représentés :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : M. Benoit BITEAU, M. Pascal DUFORSTEL,
M. Guy MOREAU

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. Arnaud CHARPENTIER, Mme Catherine DESPREZ, Mme Myriam GARREAU, M. Jean-Claude RICHARD, M. Maxence DE RUGY, M. Stéphane VILLAIN

Candidature à l'appel à projet national « Plan de paysage »



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Candidature à l'appel à projet national « Plan de paysage »

Contexte

Le Ministère de la transition écologique et solidaire a mis en place un appel à projets « Plans de paysage » qui permet d'aider les collectivités à construire les paysages de demain dans le respect des identités et de relever au niveau local les défis de la transition climatique et environnementale. Pour 2019, l'appel à projet s'achève le 24 mai et les 15 lauréats qui seront désignés en octobre pourront bénéficier d'un soutien technique et financier de l'Etat à hauteur de 30 000 € sur 3 ans et être membres du réseau « Club Plans de paysage ».

Le PNR du Marais poitevin, gestionnaire du Grand Site de France, mène depuis 2015 une réflexion sur l'évolution du paysage du marais mouillé. Ce marais boisé, unique au monde par ses caractéristiques et son étendue, est composé d'une voûte végétale bordant plus de 2 000 kilomètres de voies d'eau. La trame végétale est composée presque exclusivement d'alignement de frênes. Ce patrimoine arboré de plus de 400 000 sujets est un héritage du XIXème siècle, aujourd'hui menacé par effet de vieillissement et fragilisé par la maladie du flétrissement du frêne (chalarose). Suite à un diagnostic mené en 2015 par le Parc, confié à un collectif de paysagistes, agronomes, écologues, un Plan d'actions a été élaboré. Il comprend plusieurs volets :

- des actions de sensibilisation et d'information concernant l'évolution des frênes avec l'arrivée de la maladie (formations de détection de la chalarose, suivi, création d'outils de communication),
- un programme de replantation des futurs alignements d'arbres têtards à destination des propriétaires, sur la base de six essences locales alternatives aux frênes, avec une première phase d'expérimentation,
- la mise en place d'une filière de végétaux d'origine locale pour les nouvelles plantations,
- l'animation de la démarche auprès des collectivités et habitants, le foncier étant principalement privé.

Ce plan d'actions, largement partagé lors de son élaboration, est progressivement mis en œuvre. Un premier constat a été établi, faisant état d'une mobilisation encourageante des habitants et acteurs les plus concernés par les questions de paysage et/ou d'environnement. Le Parc a ainsi mené plus de 50 chantiers chez les propriétaires volontaires en deux ans, ce qui représente près de 15 kilomètres d'alignement restaurés. Cependant, compte tenu de l'ampleur du défi à relever et au regard de l'avancée rapide de la maladie dans le marais, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'amplifier la démarche. Des actions spécifiques sont donc à mettre en place pour inciter de nouveaux acteurs à prendre part à la transition paysagère du marais mouillé à l'échelle des 23 communes du Grand Site de France.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide de candidater à ce dispositif pour le projet de renouvellement de la trame arborée du marais mouillé, site classé, Grand Site de France et d'autoriser le Président à signer la convention financière correspondante si le Parc était retenu parmi les lauréats de cet appel à projet.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Président,
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Pierre-Guy PERRIER